



COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL TRAVAIL EMPLOI DU 10 AVRIL 2025

Le comité Social d'Administration Ministériel Travail Emploi, a été présidé, par Madame Géraldine BOFFIL, Adjointe à la directrice et Cheffe du service « des politiques sociales et des parcours », assistée de Madame Marie-Pierre POIRIER sous-directrice à la gestion des ressources humaines, de Mme Amélie BIRBES, adjointe chef de bureau du dialogue social et de l'expertise juridique, de Nicolas DELEMOTTE, Adjoint à la Sous-direction de l'Animation territoriale du système d'inspection du travail de la DGT, de Mme Cyrielle BENKACI, Chargée de mission dialogue social.

Toutes les organisations syndicales sont présentes :

UNSA ITEFA, FOTEFP, CGT/FSU/SNUTEFE/SUD, SYNTEF CFDT.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

Présentation des nouvelles LDG « promotions » 2025-2028 (pour consultation)

La présidente rappelle l'ordre du jour, elle indique que la réunion se déroule en présentiel et en distanciel et qu'elle est enregistrée. Le secrétariat adjoint de la séance est assuré par CGT/FSU/SNUTEFE/SUD.

Après les déclarations liminaires lues dans l'ordre de représentativité des organisations syndicales, Madame la présidente répond à quelques remarques.

Concernant le plan catégoriel de C en B : la DGAFP a donné un accord de principe.

La DRH est dans l'attente de l'accord de la direction du budget. La Ministre va donc adresser un courrier à son homologue de Bercy pour relancer la demande d'un plan catégoriel de C en B.

Sur l'écart indemnitaire concernant les agents du corps de l'Inspection du travail par rapport aux autres corps comparables : une priorité avait été accordée dans l'enveloppe catégorielle.

A ce jour, les services de la DRH travaillent sur les scénarios de répartition possible du budget par corps. Aucune information complémentaire n'a pu nous être apportée sur ce sujet.

Présentation des nouvelles LDG « promotion » 2025-2028 (pour consultation)

Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions sont pluriannuelles. Elles sont établies pour quatre ans.

Les lignes directrices de gestion ont déjà été soumises pour échanges et débats au précédent CSA travail emploi, qui a eu lieu le 11 mars 2025, avec **un vote défavorable à l'unanimité des organisations syndicales**.

L'administration apporte des précisions en nous informant qu'une réforme statutaire est à l'étude concernant le corps de l'inspection du travail.

À ce titre, une modification du décret statutaire va démarrer très prochainement. Les organisations syndicales seront associées à cette refonte statutaire.

Pour **l'UNSA ITEFA** les documents présentés n'apportent pas des différences notables par rapport à ceux présentés lors du précédent CSA.

Le guide prévoit pour l'accès à la 2^{ème} voie au grade de DAT (Vivier 2), les critères de 20 ans d'ancienneté dans la fonction publique dont 10 ans minimum au grade d'inspecteur du travail.

L'UNSA ITEFA considère qu'il y a une différence des critères pour l'accès au deuxième grade qui est en défaveur du corps de l'Inspection du Travail en comparaison aux autres corps de catégorie A comparables.

Pour l'UNSA ITEFA les taux de promos/promouvables C, B et A sont beaucoup trop faibles et demande une amélioration de ce taux.

Réponse de l'administration : « Concernant les ratios Pro/Pro la Ministre s'investit sur ce sujet et va écrire directement à son homologue de Bercy afin de montrer l'attention qu'elle porte à ce sujet ».

La présidente soumet les **nouvelles LDG promotion 2025-2028** au vote :

CONTRE : UNSA ITEFA - CGT/SUD/FSU - FO TEPF - SYNTEF CFDT

La présidente remercie les participants et clôt la séance.

